



LE DÉPARTEMENT

Le Département de la Drôme
Déplacements / Service Etudes et Travaux –
POA

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Mise en œuvre de dispositifs de protection
contre les éboulements rocheux et remise en
état des dispositifs de protection existants

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20269115

Date limite de remise des plis

20 / 11 / 2026 à 11heures

Il est rappelé que les candidats ne sont pas obligés de signer leurs offres au moment de leur dépôt (la signature n'est exigée que pour le prestataire retenu).

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Le Département de la Drôme

Déplacements / Service Etudes et Travaux – POA

Représentant : Franck SOULIGNAC Président du Conseil départemental

Adresse : Département de la Drôme

26 avenue du Président Herriot

26000 Valence

Téléphone : 04.75.79.26.26

Site internet : <https://www.ladrome.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Mise en œuvre de dispositifs de protection contre les éboulements rocheux et remise en état des dispositifs de protection existants**

Mise en œuvre de dispositifs de protection contre les éboulements rocheux et remise en état des dispositifs de protection existants

Code CPV	Libellé CPV
45243100-3	Ouvrages de protection des falaises
45243110-6	Travaux de stabilisation des falaises
45111250-5	Travaux d'étude géotechnique
45111220-6	Travaux de débroussaillage

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Mise en œuvre de dispositifs de protection contre les éboulements rocheux et remise en état des dispositifs de protection existants
	Acheteur	Le Département de la Drôme
	Type de contrat	Accord-cadre, à bons de commande sans minimum et avec maximum, mono-attributaire, de travaux
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Département de la Drome
	Durée globale maximale	4 ans, à compter du 01/01/2027 ou de la notification si elle est Postérieure à cette date, dont 3 reconductions
	Développement durable	Clause environnementale Critère environnemental
	Pénalités de retard	500 € par jour de retard
	Variation des prix	Révisibles (formule) : $0,15 + 0,85 \times (TP02m/TP02o)$
	Nature des prix	Prix mixtes

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile. Elle est structurée ainsi :

Type	Objet, délai
Période initiale	- montant maximum 2 500 000,00 € HT 12 mois à compter du 1 janvier 2027
Reconduction n°1	- montant maximum 2 500 000,00 € HT 12 mois
Reconduction n°2	- montant maximum 2 500 000,00 € HT 12 mois
Reconduction n°3	- montant maximum 2 500 000,00 € HT 12 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Déroulé de la procédure :**

	Publication de la consultation	Octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026
	Information des candidats non retenus	Décembre 2026
	Signature et notification du contrat	Janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- **RC et ses annexes** (Règlement de la consultation et ses annexes)
- **AE et ses annexes** (Acte d'engagement et ses annexes)
- **BPU valant DE** (Bordereau des prix valant Détail Estimatif, exigé au format tableur avec 2 décimales maxi (possibilité de joindre une copie PDF par sécurité).)
- **CCAP** (Cahier des clauses administratives particulières)
- **CCTP et ses annexes** (Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en tant que candidat individuel et en tant que membre d'un groupement.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Modalités de remise des offres :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le compte AWS avec lequel vous déposez votre offre doit être à jour (n° SIRET valide et adresse correspondante).

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département
Service Achats - 1^e étage - Bureau 108
26 rue du Président E. Herriot
26026 Valence

Contact : Marcel26 ou Direction achats, juridique et affaires générales / Service Achats

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue sera examinée.

Rappels généraux :

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature manuscrite ou électronique (voir annexe au RC « Dématérialisation »).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante :

<https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
DC1 - Lettre de candidature	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
DC2 - Déclaration du candidat	<i>Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Engagement écrit de la société d'exploitation de l'installation de stockage des déchets	<i>Engagement écrit de la société d'exploitation de l'installation de stockage des déchets, valant accord préalable d'acceptation et de prise en charge des déchets amiantés du chantier</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent</i>

Document	Descriptif
	<i>ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références FNTF	<i>Profils FNTF suivants ou références équivalentes : FNTF 264 confortement paroi rocheuse FNTF 2542 autres ancrages FNTF 761 travaux sur cordes</i>
Références Travaux	<i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i>

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE et ses annexes	<i>Acte d'engagement et ses annexes</i>
BPU valant DE	<i>Bordereau des prix valant Détail Estimatif, exigé au format tableau avec 2 décimales maxi (possibilité de joindre une copie PDF par sécurité).</i>
La provenance des matériaux et produits	<i>Le candidat fournira les fiches produits des matériaux demandés dans le volet 3 de la valeur technique</i>
Mémoire environnemental	<i>Ce document contiendra les éléments permettant le jugement de la valeur environnementale, fixés à l'article Critères de jugement des offres</i>
Mémoire technique	<i>Ce document contiendra les éléments permettant le jugement de la valeur technique, fixés à l'article Critères de jugement des offres</i>

Document	Descriptif
Sous-détail des prix	Tous les sous détails de prix doivent être fournis. Attention, chaque prix doit être arrondi à deux décimales.



Merci de présenter vos documents dans des **fichiers distincts** (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf etc).

Il est inutile d'ajouter des documents qui ne sont pas listés ci-dessus.

De la même manière, il vous est demandé de réduire au maximum le **poids** des fichiers afin de limiter notre impact environnemental lié au stockage de toutes ces données (attention au scan couleur à forte résolution).

Merci de conserver le **nommage** des fichiers du DCE.

Pour tous les documents autre que les pièces du DCE, merci de respecter les règles de nommage informatiques suivantes : pas de caractères spéciaux tels que - ° : é ' à.

Notre arborescence informatique étant déjà complexe, merci de réduire le nom des documents afin que nous puissions ouvrir vos fichiers. La longueur maximale du chemin sous windows est de 244 caractères. Notre arborescence en prend déjà entre 100 et 150, veuillez donc ne pas saisir de noms dépassant 90 caractères.



: En cas de non-respect de ces consignes, les fichiers seront renvoyés au titulaire pour renommage et réduction du poids, conformément aux consignes données.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (30 %)	Le prix sera comparé avec l'offre la moins-disante selon le mode de calcul suivant : Note offre étudiée = Note maxi * (prix de l'offre la moins chère/prix de l'offre à étudier)
2. Prix issu de détails estimatifs masqués (30 %)	La liste de prix retenus pour établir les détails estimatifs masqués seront complétés à l'analyse par les prix renseignés par le candidat. Bon masqué n°1 Note = 10 points x (montant du BM1 moins disant / montant BM1 à noter) Bon masqué n°2 Note = 10 points x (montant du BM2 moins disant / montant BM2 à noter) Bon masqué n°3 Note = 10 points x (montant du BM3 moins disant / montant BM3 à noter)
3. Valeur technique (35 %)	Valeur technique
- Volet 1 : Démarche qualité (4 pts)	1 – Description des procédures de contrôle interne et plan de contrôle associé (1,5 points) 2 – Gestion et description de la procédure en cas de non-conformité (1,5 points) 3 – Description des procédures de contrôle des sous-traitants (1 point)
- Volet 2 : Moyens matériels et humains (18 pts)	1 - Organigramme de l'entreprise précisant les missions, les personnels référents et intervenants, et délégations de chaque niveau (2 points) 2 – Expériences et compétences des intervenants (CV, références) (2 points) 3– Moyens matériels (descriptif, nombre, ...) (2

Critère	Complément
	points) 4 – Qualifications des intervenants (justificatif/diplôme à fournir) : Conducteurs de travaux CQP-OTC ou équivalent à minima (2 points) 5 – Qualifications des intervenants (justificatif/diplôme à fournir) : Chefs de chantier CQP-TPRN ou équivalent à minima (2 points) 6 - Qualifications des intervenants (justificatif/diplôme à fournir) : Chefs de chantier CQP-Superviser les travaux sur corde ou équivalent à minima (2 points) 7 - Qualifications des intervenants (justificatif/diplôme à fournir) : personnel cordiste CQP ou équivalent (2 points) 8 - Organisation et moyens mis en place dans le cadre d'intervention d'urgence (2 points) 9 - Délais d'intervention de visite sur site pour les cas urgents (2x (délai moins disant/délai offre à noter) (2 points)
- Volet 3 : Matériaux et fournitures (8 pts)	1 – Provenance et fiche d'agrément barres d'ancrage (0.5 points) 2 – Provenance et fiche d'agrément grillages 100x120 (0,25 pt par type) (0,5 point) 3 – Provenance et fiche d'agrément grillages 60x80 (0,25 pt par type) (0,5 point) 4 – Provenance et fiche d'agrément grillage haute résistance type Tecco ou similaire (0.5 points) 5 – Provenance et fiche d'agrément grillage haute résistance type Deltax ou similaire (0.5 points) 6 – Provenance et fiche d'agrément géogrille tridimensionnelle (0.5 points) 7 – Provenance et fiche d'agrément accastillages (serre-câbles, manilles, cosse-cœurs) (0,5 pt par type) (1.5 points) 8 – Provenance et fiche d'agrément câbles (0.5 points) 9 – Provenance et fiche d'agrément coulis et produits de scellement (0.5 points) 10 – Provenance et fiches d'agrément écrans pare-blocs (0,25 pts par écran) (2.5 points)
- Volet 4 : Procédés d'exécution (5 pts)	1 - Protection de la chaussée (0.5 points) 2 - Purge de sécurisation (0.5 points) 3 - Microminage de masses rocheuses avec prédécoupage (0.5 points) 4 - Mise en œuvre Écrans pare-blocs (0.5 points) 5 - Mise en œuvre barrières grillagées (0.5 points) 6 - Essais (conformité, contrôle, réception) (0.5 points) 7 - Mise en œuvre grillage métallique (0.5 points) 8 - Mise en œuvre grillage métallique HLE (0.5 points) 9 - Mise en œuvre filet plaqué (0.5 points) 10 -Mise en œuvre ancrages de confortement (0.5 points)

Critère	Complément
4. Performance environnementale (5 %)	Performance environnementale
- 1 – Schéma Organisationnel du Plan Environnement (SOPAE) (1 pts)	Présence et contenu
- 2 – Schéma d'Organisation et de Suivi d'Elimination des déchets et de la limitation des rejets polluants (SOSED) (1 pts)	Présence et contenu
- 3 – Proposition de fiche de suivi de suivi des points environnementaux réalisée par l'entreprise (1 pts)	
- 4 – Mesures de préservation de la faune et de la flore (1 pts)	
- 5 – Formation interne et sensibilisation aux problématiques environnementales (1 pts)	

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés en pourcentage.

Les sous-critères sont notés en points

La note totale est notée sur **100,00**.

Les fichiers des chantiers masqués ont été déposés à la DDPP afin de garantir le respect des principes de la commande publique, notamment l'égalité de traitement des candidats et l'absence de modification de ces fichiers en cours d'analyse.

En cas d'égalité de note, après pondération, sera retenue l'offre qui aura obtenu la note la plus élevée du critère le plus important. En cas d'égalité de pondération entre 2 critères, on appliquera un calcul à 3 décimales.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il sera procédé selon les modalités suivantes conformément à l'article L.2152-6 du Code la commande publique.

1. *Détection des offres potentiellement anormalement basses :*

On déterminera successivement :

- La moyenne M1 de toutes les offres jugées acceptables,
- Une seconde moyenne M2 en excluant, pour la calculer, les offres supérieures à $1,2 \times M1$
- La valeur plancher est égale à $0,85 \times M2$

Toute offre inférieure à cette valeur plancher sera réputée potentiellement anormalement basse au sens des dispositions précitées de l'article L.2152-5 du Code la commande publique.

Le maître d'ouvrage se réserve également la possibilité d'utiliser un faisceau d'indices tels que le prix de l'offre, la comparaison avec les autres offres, la comparaison avec l'estimation...

Cette méthode s'applique pour toute consultation relative à des travaux d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Elle s'applique dès lors qu'un minimum de trois offres est à analyser.

2. *Examen et traitement des offres détectées anormalement basses*

Les offres ainsi détectées feront l'objet d'un examen particulier dans les conditions suivantes :

Le pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans le délai imparti, à compter de l'envoi de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Conformément à l'article R.2152-3 du Code la commande publique, le maître de l'ouvrage peut prendre en considération des justifications tenant aux modes de fabrication des produits, aux modalités de la prestation des services, aux procédés de construction, aux solutions techniques adoptées ou aux conditions exceptionnellement favorables dont dispose le candidat, à l'originalité des offres, à la réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur sur le lieu d'exécution, à l'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le candidat.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir examiné ces justifications, retient les offres dûment justifiées et rejette par décision motivée, conformément à l'article R.2152-4 du Code la commande publique, celles qui ne l'auront pas été.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation assurance décennale	Attestation assurance décennale
Attestation assurance RC	Attestation assurance RC
Attestation Congés Payés Chômage Intempéries BTP	Attestation Congés Payés Chômage Intempéries BTP
Attestation prévoyance PROBTP	Attestation prévoyance PROBTP
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Justificatif d'immatriculation

Document	Descriptif
Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail	Liste salariés étrangers soumis à autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil d'acheteur : <https://marcel26.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction peut se faire via l'application « Télérécoeurs citoyens » figurant sur le site www.telerecoeurs.fr ou adressés à :

Tribunal Administratif de Grenoble
 2 place de Verdun
 38022 Grenoble
 Téléphone : 04 76 42 90 00
 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
 Télécopie : 04 76 51 89 44
 Site internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr>

UTILISATION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL FOURNIES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE CONSULTATION

1 Protection et confidentialité des informations :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques, en particulier celles à caractère industriel et commercial.

Toutes les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente consultation seront protégées conformément aux normes de sécurité en vigueur notamment un accès restreint aux personnes autorisées.

2 Finalités du traitement des données :

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD),

les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour les finalités suivantes :

Vérification de la conformité des candidatures et des offres présentées. Analyse des candidatures et des offres dans le cadre de la procédure de passation du marché. Suivi et traçabilité de la procédure de consultation. Exécution du contrat avec l'attributaire dans les conditions spécifiées dans le marché.

3 Communication des données à des tiers :

Les données personnelles ne seront communiquées à aucun tiers non habilité, sauf pour les besoins strictement liés aux finalités décrites ci-dessus. Si le traitement des données nécessite l'intervention de sous-traitants ou de prestataires externes, ceux-ci seront soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données.

4 Utilisation des données à des fins de prospection :

Les adresses électroniques et autres coordonnées fournies par les candidats pourront être utilisées par l'acheteur pour des fins de prospection et d'actions de sourcing uniquement avec le consentement des intéressés. Ce consentement pourra être retiré à tout moment par les personnes concernées.

5 Droits des personnes concernées :

Conformément au RGPD, les personnes dont les données personnelles sont collectées disposent des droits suivants :

Droit d'accès : obtenir la confirmation que leurs données sont traitées, et accéder à ces données
Droit de rectification : demander la correction des données inexacts ou incomplètes
Droit à l'effacement : demander la suppression de leurs données, sous réserve des obligations légales de conservation
Droit d'opposition : s'opposer au traitement de leurs données pour des motifs légitimes.

Ces droits peuvent être exercés en contactant le service acheteur désigné dans le règlement de consultation, ou directement le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@ladrome.fr.

En cas de difficulté, les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL, 3 place Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex.

6 Transferts internationaux de données :

Aucun transfert de données personnelles vers des pays en dehors de l'Union européenne ne sera effectué sans garantir un niveau de protection des données équivalent à celui en vigueur dans l'UE. Si un tel transfert devenait nécessaire, les opérateurs économiques en seraient informés au préalable, et leur consentement serait recueilli si requis par la loi.

7 Durée de conservation des données :

Les données personnelles seront conservées selon les durées prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique, et archivées conformément aux dispositions légales applicables, y compris les obligations de conservation pour des besoins de preuve ou de suivi. À l'issue de cette période, les données seront soit anonymisées, soit supprimées de manière sécurisée.

8 Mise à jour de la politique de protection des données :

Cette politique de protection des données sera revue régulièrement afin de s'assurer de sa conformité avec les évolutions législatives, réglementaires et les meilleures pratiques en matière de protection des données. Les mises à jour seront communiquées aux opérateurs économiques dans les meilleurs délais.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)